



## Conseil Communal de Genolier

### Rapport de la Commission des Finances

- 
- Objet : **Préavis N° 16/2017**  
**concernant les comptes 2016**
- Séances : 1. Mercredi 19 avril 2017  
2. Mardi 25 avril 2017
- Présents : 1. Madame la Syndique et les Municipaux André Darmon, Gérald Girardet et Jean Zucchello, ainsi que le Boursier et la Commission des Finances sans Adrian von Wyl, excusé.  
2. Le Boursier ainsi que la Commission des Finances au complet.
- 

La Commission des Finances tient à remercier la Municipalité et le Boursier pour le travail fourni dans le cadre de la révision des comptes 2016. Nous relevons aussi la clarté des documents présentés et les réponses précises et pertinentes données à nos questions. Nous confirmons que les comptes sont tenus avec précision et professionnalisme.

Nous tenons à souligner notre appréciation pour l'excellent travail fourni par notre Boursier, Olivier Rochat, qui nous quitte après plusieurs années de service.

Nous avons pu parcourir les comptes qui vous sont présentés dans le préavis no. 16/2017 et nous avons eu la possibilité de voir en profondeur toutes les rubriques qui nous intéressaient. Nous avons également reçu le Rapport sur la vérification des comptes établi par les réviseurs ALR Fiduciaire A.L. Rummel SA à Nyon.

Lors de notre **première séance**, avec la Municipalité, nous avons parcouru les comptes en générale, comme ils se présente devant vous.

La lecture des comptes de l'exercice 2016 nous montre un excédent de recettes brut de CHF 1'553'447.42, ce qui nous donne, après amortissements et ajustements des réserves, un excédent de recettes net de CHF 64'293.62 contre un excédent de charges budgété de CHF 1'388'384. A noter que le budget n'inclue jamais les recettes des impôts aléatoires, postes qui nous ont rapportées CHF 1'223'615.72 en 2016 (à voir à la page 12 du préavis).

En termes générales, les charges ont été 11% plus élevés que ceux budgété (baisse généralisée des dépenses et hausse des attributions aux financements spéciaux) et les produits ont connu une hausse de 23% par rapport au montant budgété (recettes d'impôt et prélèvements sur financements spéciaux).

Nous avons prêté une attention particulière aux attributions et prélèvements des réserves et des financements spéciaux. Les montants globaux se trouve à la page 60 du préavis mais nous jugeons utile de mentionner individuellement les postes suivantes :

- Un montant de CHF 200'000 est attribué au fonds de réserve pour les énergies renouvelables (rubrique no. 220.380.1) contre CHF 20'000 en 2015.
- Un total de CHF 1'900'000 est mis de côté pour couvrir un éventuel (et probable) sous-facturation de la prévoyance sociales et de la péréquation par le Canton en 2016 et le rattrapage prévu en 2017 (rubriques nos. 230.380 et 230.380.8). Ceci dit, il est vrai que le supplément pour la prévoyance sociale payé en 2016 pour l'année 2015 était de seulement CHF 132'838 contre un montant budgété de CHF 600'000 (rubrique no. 720.351.1). Si nous regardons le tableau de l'évolution des recettes fiscales à la page 15 du préavis, nous constatons un rythme régulier de hausses et de baisses des recettes fiscales tous les deux ans. Avec le retard inhérent dans la facturation des prestations sociales et de la péréquation, nous payons plus dans les années où nous touchons moins, et vice-versa. Cette synchronisation retardée explique aussi pourquoi les réserves y affectées sont si important.
- Dans le dicastère du réseau d'égouts et d'épuration, un montant de CHF 855'265.15 a été prélevé des comptes des finances spéciaux (9280.2 et 9280.4) en guise d'amortissement supplémentaire, en partie concernant un préavis de 2007 traitant du Plan général d'évacuation des eaux (voir aussi le tableau des fonds propres à la page 58 du préavis).

Dans l'ensemble, nous constatons que les différents comptes de réserve et de renouvellement sont alimentés d'un façon raisonnable et pas trop excessif, avec un total de CHF 13'534'201.35 (page 58).

Au niveau des emprunts, nous avons constaté avec plaisir la baisse du taux moyen à 1.59%, contre 2.07% en 2015. Avec le remboursement d'emprunts « chers » et la diminution de notre dette (CHF 10'027'550 contre CHF 11'285'750 à fin 2015), l'entretien de nos emprunts est passé de CHF 234'052 en 2015 à CHF 159'659 en 2016.

Lors de notre **deuxième séance**, avec le Boursier, nous avons pu regarder certaines rubriques de notre choix plus en détail. Entre autres, nous avons regardé les rubriques suivantes :

- Autres débiteurs (9111 – page 53) : Ce montant au bilan englobe tous les débiteurs, échus et non-échus. Presque la moitié du montant concerne des factures émises juste avant la fin de l'année et non-échu. Pour le reste, le Boursier tient un registre qui indique le retard dans le paiement. Nous avons pu constater que les montants en souffrance de plus de 3 mois concernaient essentiellement des factures liées à des octrois de permis de construire. Ces « retards » sont toute-à-fait normaux, vu que les permis de construire sont valable deux ans et les factures sont à payer pour l'essentiel seulement si (et avant que) le projet de construction démarre. Nous avons suggéré qu'un montant de faible importance soit en partie enlevé de la liste des débiteurs, vu que la facture correspondante est devenue caduc.
- Actifs transitoires (9139 – page 53) : Les montants à recevoir concernant l'année écoulée qui sont identifiés et connus seulement après la fin de l'année se trouvent sous cette rubrique. Nous avons constaté aucune entrée qui sortait de l'ordinaire.
- Auberge communale (3503 – page 25) : Cette rubrique concerne le bâtiment de l'auberge communale. Les loyers et charges sont gérés par la Régie Rytz & Cie SA à Nyon. Aucun fait remarquable n'était à signaler dans cette rubrique.
- Autorités vacances (101.301 – page 6) : Nous avons vérifiés les décomptes individuels et n'avons rien constaté d'anomale. Certains dicastères prennent plus de temps que d'autres et ceci est vérifié quand un dicastère passe d'une personne à une autre. Les vacances sont payées par acomptes en accord avec la personne concernée. Ces acomptes ne peuvent pas être considérés comme des avances.

Toutes ces contrôles ont pu être opérés en toute transparence en collaboration avec le Boursier.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2016
2. d'accepter les comptes de la Bourse communale de Genolier pour l'exercice 2016 tels que présentés.



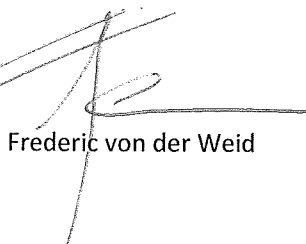
Peter Payne  
Rapporteur



Myriam Bédât



Pascal Colombo



Frederic von der Weid

Adrian von Wyl